

GUIDE

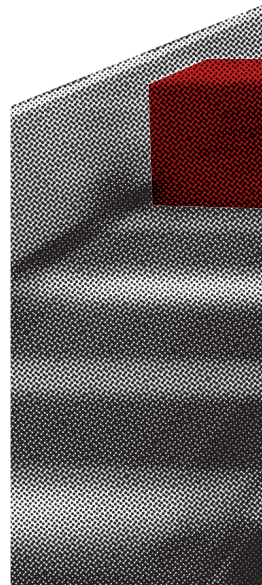
**DE LA
RÉFORME**

**DU
LYCÉE**



SOMMAIRE

- P3** Edito : un lycée au service de la sélection
- P4** PARTIE I - LE QUINQUENNAT BLANQUER EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE : SÉLECTION ET RÉDUCTION DES MOYENS
- P5** L'étoffe des héros
Séries générales et technologiques ... entre rapprochement et maintien des écarts
- P6** LE BACCALAURÉAT
Les coefficients au baccalauréat à compter de la session 2023
Le contrôle continu : « surveiller et punir ».
- P7** Les enseignements optionnels facultatifs
Le Grand Oral
- P8** DES PERSONNELS À RUDE ÉPREUVE
Un « pognon de dingue » économisé
Perte de sens du métier et difficulté dans le suivi des élèves
- P9** DES HIÉRARCHIES SOCIALES RENFORCÉES
- P10** DES INÉGALITÉS FILLES/GARÇONS RENFORCÉES
- P11** PARTIE II – LE POINT SUR LES DISCIPLINES
- P12** Français et philosophie
- P13** Les arts dans la réforme
- P14** DES DISCIPLINES NOUVELLES...
OU EN VOIE DE DISPARITION (SNT, SVT, SI, NSI...)
- P16** Langues Littérature et Culture de l'Antiquité
- P17** Histoire-géo, géopolitique et science politique
- P18** CERTIFICATION DE LANGUES ET ENSEIGNEMENT DES LANGUES
- P20** PARTIE III – NOUVELLE FRAGILISATION DES SÉRIES TECHNOLOGIQUES
- P23** PARTIE IV – LA RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE CONDUIT AU DÉMANTÈLEMENT
- P25** PARTIE V – QUELLE ÉCOLE AU-DELÀ DE 2022 ?
- P28** PARTIE VI – NOTRE ALTERNATIVE : LE LYCÉE UNIQUE ET POLYTECHNIQUE !



Remerciement aux rédacteurs et rédactrices :

Christophe Boulanger (92), Ilona Carmona (13), Nadine Castellani (13), David Descamps (59), Philippe Dauriac (16), Jean-Etienne Dubois (01), Agathe Foudi (59), Jean-Christophe Fraisse (31), Olivier Ginestel (33), Jonas Hamiache (75), Sophie Nadaud (81), Christine Pau (53), Virginie Prégny (75), Catherine Prinz (57), Rémy Reynaud (13), Joël Schnapp (74), Samuel Serre (92).

Un lycée au service de la sélection

Dès 2018, la CGT Educ'action avait analysé que les réformes des lycées étaient au service de la sélection pour l'accès à l'enseignement supérieur et se pliaient à ses besoins.

1. Le lycée n'est plus la fin du secondaire mais la préparation aux études supérieures : complexité et encyclopédisme de certains programmes, spécialisation renforcée en terminale par un choix limité à deux spécialités aux forts coefficients limitant le champ des possibles. Les moins bien informé·es se retrouvent pris·es au piège d'une « liberté de choix » qu'ils·elles n'ont pas optimisé.

2. Pour être intégrées dans Parcoursup, ces épreuves de spécialités doivent se dérouler en mars, impliquant d'avancer le programme à marche forcée et laissant la fin d'année dans le flou artistique de la préparation du « Grand Oral ». Le contrôle continu, qui compte pour 40% du Bac, fournit lui aussi des informations pour Parcoursup et systématise l'évaluation sommative. Tout peut ainsi être retenu contre les élèves.

3. Dans ces conditions, l'établissement d'origine gagne encore en importance et sert souvent de variable dans l'algorithme des établissements du supérieur. À l'inverse, le Bac en tant que tel devient anecdotique. Sans oublier que les élèves de lycée Pro sont aussi les grand·es perdant·es de ces réformes qui les privent fréquemment de l'accès aux études supérieures, notamment en BTS.

En 2021, ce sont 18% des élèves qui n'ont pas trouvé de solution dans Parcoursup. Plus d'un quart pour les élèves de lycée technologique et plus de 40% pour les élèves de lycées professionnels.

Si la part de boursier·ères ayant une proposition sur Parcoursup a progressé de 20% à 25% depuis 2018, leur représentation a encore diminué dans les filières les plus prestigieuses. C'est bien un lycée au service d'une sélection non seulement implacable mais aussi opaque, les critères de sélection n'étant jamais fournis par les établissements du supérieur.

Nous avons besoin d'une autre réforme du lycée et de l'abandon de la sélection. À ces fins, la CGT Educ'action porte une alternative radicale pour le lycée de demain. À court terme, chaque mesure que nous obtiendrons (épreuves de spécialités au mois de juin, réintégration des maths dans le tronc commun, abandon du contrôle continu...) fragilisera le lycée Blanquer et ce qu'il porte en termes d'inégalité et de violence.

PARTIE I
LE QUINQUENNAT
BLANQUER EN
LYCÉE
GÉNÉRAL ET
TECHNOLOGIQUE
SÉLECTION ET
RÉDUCTION DES
MOYENS



« L'étoffe des héros »

Dans la « start-up nation », l'élève doit devenir l'auto-entrepreneur de sa réussite et savoir, dès 15 ans, quelles études faire pour choisir les « bonnes spécialités ». La valeur sûre : les maths, demandées par de nombreuses formations sélectives, même non scientifiques, sont délaissées par les filles et les enfants de classes populaires, bien plus qu'avant la réforme. Plus largement, on constate le creusement des inégalités sociales, scolaires et de genre entre ceux-celles qui ont les codes (choix de spécialités, options, dispositifs du type « cordées de la réussite »), et ceux-celles qui ne les ont pas. Ainsi, le nouveau lycée enferme les élèves les moins favorisés et dotés scolairement par la disparition des mathématiques, discipline discriminante, du tronc commun, et la limitation à deux spécialités diminue la polyvalence des élèves... et réduit donc leurs perspectives dans un supérieur sélectif.

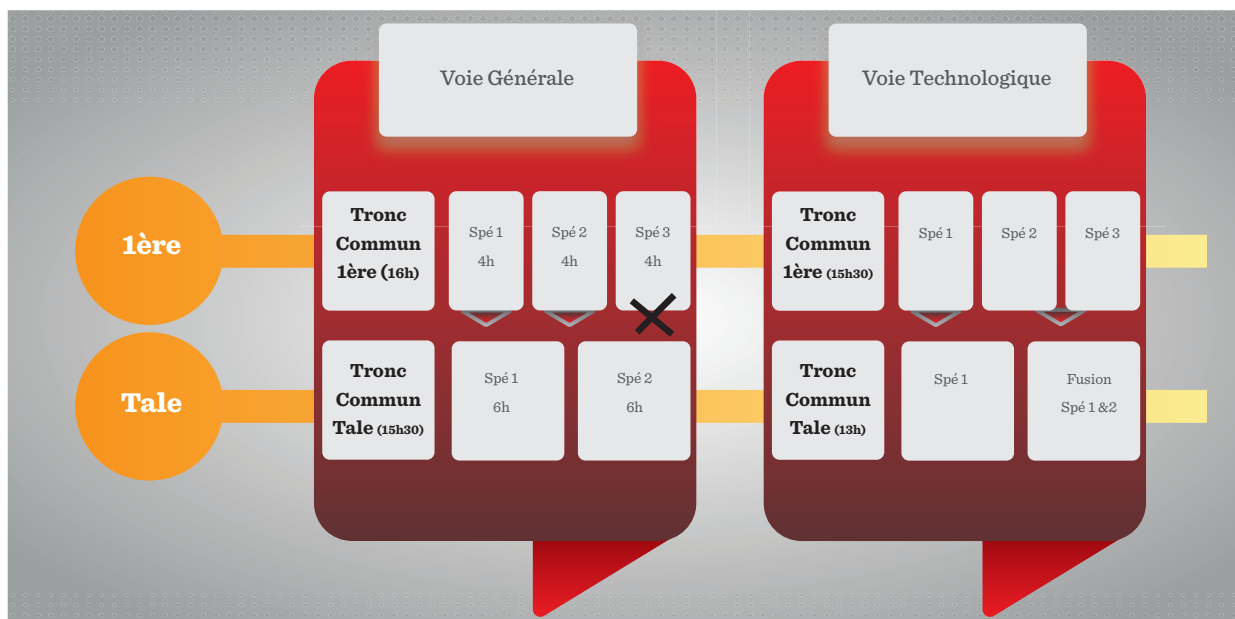


Série générales et techno... entre rapprochement et maintien des écarts

Si la voie technologique entre dans la réforme, l'affaiblissement de sa dimension technique se poursuit, de même que l'érosion des effectifs (voir p21-22).

Note : en série technologique, les volumes horaires de spécialités sont plus élevés et variables de l'une à l'autre. De plus, en série techno, les élèves choisissent une filière (STL, STMG...) mais les spécialités leur sont imposées en Première. Ces différences sont conformes à l'histoire des voies du lycée : plus la voie est technique, plus le degré de liberté diminue alors que le volume de travail en classe augmente. Opposition classique entre travail « intellectuel » qui demanderait du temps d'étude et du travail « manuel » appréhendé comme tâche mécanique**.

* les élèves peuvent faire un choix entre plusieurs spécialités issues de l'une ou l'autre des spécialités de Première (voir p18-19)
**Pour s'en convaincre, lire Lucie Tanguy « Savoirs et rapports sociaux dans l'enseignement secondaire en France ».



LE BACCALAURÉAT

Les coefficients au baccalauréat général et technologique à compter de la session 2023 :

Contrôle continu - 40%	Contrôle final - 60%	
Bulletin disciplines Tronc Commun de Première et de Terminale	Disciplines	Quand ?
Hist.Géo - EMC	Français : 10	Première - Juin
EPS	2 Spécialités : 32 (16x2)	Terminale - Mars
Langues vivantes A et B	Philo : 8 en série générale	Terminale - Juin
Spé abandonnée fin de 1ère Générale	Philo : 4 série techno	
Ens. Scientifique (général)	Grand Oral Général : 10	Terminale - Juin
Mathématiques (Technologique)	Grand Oral Techno : 14	

nb : chaque option sera intégrée dans le contrôle continu. Les coefficients peuvent donc dépasser 100

coefficient option : 2% par option et par année suivie

Le contrôle continu dans le lycée Blanquer « Surveiller et punir »

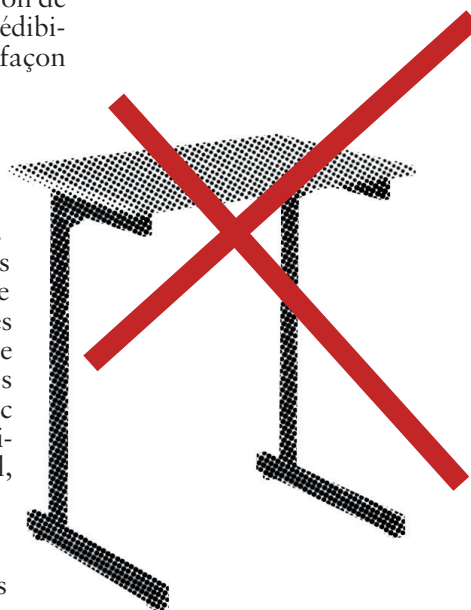
L'évaluation permanente, donc le classement, devient le cœur du métier puisque chaque note du bulletin compte pour Parcoursup et pour le Bac. En résulte un mal-être inédit des élèves, stressés à chaque devoir et par l'arrivée prématurée des épreuves de spécialité. En conséquence, on constate une augmentation des fraudes et des absences aux devoirs, qui rompent l'égalité entre élèves.

Jusqu'en 2018, la moyenne pouvait rester un indicateur de progression interne, le baccalauréat en contrôle final assurant l'évaluation sommative et certificative. Avec le contrôle continu, la question de la valeur de la moyenne d'un·e élève se pose différemment : outre l'évaluation permanente, c'est la question de la manière dont chaque établissement produit ces notes. Et dans la plupart des cas, c'est la réputation du lycée qui fait la valeur supposée de cette moyenne. Dans un contexte de concurrence entre établissements, cette notation prend un caractère politique : trop élevée (relativement aux autres établissements), elle perd sa crédibilité ; trop basse, elle peut fermer des portes aux élèves dans

Parcoursup... Sauf si la réputation de l'établissement lui apporte une crédibilité qui sera prise en compte (de façon opaque) dans Parcoursup.

Pour limiter les écarts, le ministère a imposé des Projets Locaux d'Établissement¹ : calibrage d'un nombre de notes minimum (même si certaines évaluations peuvent ne pas être notées), mise en place d'épreuves de rattrapage en cas de moyenne « non représentative » pour les élèves... Le ministère pensait avec ces PLE cadrer les pratiques enseignantes. Or, dans le climat actuel, la grande défiance des personnels a plutôt conduit à limiter au maximum le contenu des PLE. Même dans ce contexte, ils restent un sujet d'inquiétude pour notre liberté pédagogique sans régler la question des différences d'évaluation (réelles ou supposées) suivant les lycées.

¹ Pour plus de détails, notre publication à retrouver sur notre site www.cgteduc.fr



La seule solution pour permettre au lycée d'accompagner les élèves dans leur émancipation est la suppression de Parcoursup et le retour à un Bac en contrôle final dont l'obtention est le seul critère pour s'inscrire à l'université.

Les enseignements optionnels facultatifs

Concernant les options, alors que seules les notes au-dessus de la moyenne étaient comptabilisées dans l'ancien Bac, désormais chaque option sera affectée d'un coefficient de 2 par année suivie.

Ce changement accentue les inégalités entre élèves : lorsque le ministère dit « 4 options au maximum en terminale et 3

en première », il faut entendre « pourquoi ne pas aller jusqu'à 4 options pour optimiser Parcoursup » puisque ces options vont jouer un rôle – là aussi opaque. Dans le même temps, le risque de faire baisser la moyenne tend à décourager les élèves les plus fragiles ou les moins bien informés.

Le Grand Oral

Cette épreuve de 20 minutes articule réponse à une question préparée en classe (5min), échange sur le sujet avec le jury (10min) et discussion sur le projet d'orientation (5min). Selon le ministère, le Grand Oral suffirait à préparer les élèves à l'expression orale. Disons que le ministre est hors-sujet :

D'abord la pratique de l'oral n'est quasiment jamais un item des programmes... Pourtant, la plupart des enseignants, par des méthodes diverses, le travaillent... sans grand appui de l'institution.

Ensuite, aucun horaire n'est fléché. Après les épreuves de spécialités en mars, il est possible de faire 3 mois de préparation massée... mais cette adaptation aux contraintes de l'oral est contradictoire avec les attentes officielles de terminer le programme.

L'expression orale n'est pas une recette qui se prépare en quelques mois.

Ce temps est donc souvent insuffisant car une bonne maîtrise des capacités orales se construit dans la durée.

Enfin, cette épreuve repose souvent sur l'éloquence au détriment du fond. Selon la préparation suivie et la discipline, la question traitée est souvent secondaire, d'autant que la grille d'évaluation minore cette dimension.

En définitive, cette épreuve **r i s q u e** d'évaluer le savoir-être et le capital culturel hérités par les élèves plus que les apprentissages scolaires. En tout cas, sans cadrage, les écarts entre élèves sont très importants et ne garantissent pas une égalité devant cette épreuve.

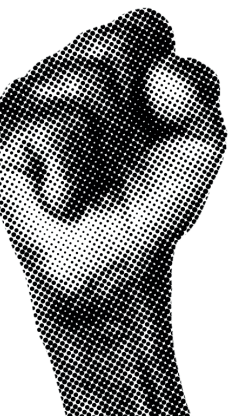


Quelle alternative pour l'évaluation de l'oral au lycée ?

Le principe des Travaux Personnels Encadrés (TPE) était intéressant : préparation approfondie d'un sujet au choix en interdisciplinarité faisant l'objet d'un oral et d'un écrit. Ancré dans les savoirs, permettant l'autonomie et la progressivité, ce type d'expérience, à condition d'avoir des moyens ambitieux et fléchés (effectifs réduits, co-enseignement, temps de concertation...) peut articuler apprentissages interdisciplinaires et préparation à l'oral.

- la suppression du Grand Oral ;
- une formation réelle de l'ensemble des enseignant·es à la didactique de l'oral ;
- un travail d'apprentissage réel de l'oral sur l'ensemble des cycles scolaires ;
- des indications claires dans les programmes avec des moyens dédiés.

La CGT Éducation revendique



Des personnels soumis à rude épreuve

Perte de sens du métier et difficulté dans le suivi des élèves

L'alourdissement des tâches d'orientation, la course aux programmes et le calendrier précoce de Parcoursup renforcent le sentiment de ne jamais parvenir à faire correctement notre métier : à savoir construire des savoirs de haut niveau pour l'ensemble de nos élèves.

La valeur du diplôme du Bac semble désormais dérisoire face aux résultats des admissions des élèves sur Parcoursup. Or, si nous savions préparer nos élèves à un examen national, nous ne pouvons pas les préparer à une orientation où chaque établissement du supérieur détermine ses conditions, d'autant que l'orientation n'est pas notre mission principale.

La part croissante du contrôle continu change notre rapport aux élèves, placés en évaluation permanente, et le fonctionnement des équipes. Les PLE ont montré les dangers d'une impossible harmonisation. En effet, la mise en concurrence s'accroît entre les personnels en raison de la raréfaction des moyens et de l'enjeu de l'« attractivité » des groupes de spécialités,

notamment sur la base des moyennes attendues par les élèves...

Les enseignant·es se sentent de plus en plus isolé·es. Les équipes pédagogiques à 30 ou 40 dans des groupes classes éclatés n'ont plus de sens. Travailler en équipe, mener des projets interdisciplinaires pour donner du sens aux savoirs ou encore suivre de manière cohérente les élèves en difficulté devient une gageure qui accroît encore la charge de Professeur·e Principal·e. Résultats :

- la solidarité entre collègues au sein des lycées en sort affaiblie, alors même que les luttes locales et collectives sont, et plus que jamais, les seules solutions pour obtenir des rectorats des moyens supplémentaires ;
- jamais autant de collègues de LGT n'ont envisagé une mutation en collège ou une reconversion professionnelle.

« Un pognon de dingue » économisé

La réforme a déjà permis d'économiser plus de 2 500 postes, et les DHG en forte baisse dégradent les conditions d'apprentissage et accentuent la pénibilité du travail des personnels :

- dédoublings très limités et « groupes » de plus en plus souvent à 35 élèves ;

- augmentation du nombre de classes par enseignant·e et en spécialité, des élèves venant de multiples classes : en moyenne, un·e prof de SES a des élèves venant de 12 classes, en maths de 8 classes ;

- la multiplication des heures supplémentaires au détriment de la création de postes augmente le temps de travail et les risques de compléments de service. Ces derniers vont sans doute encore s'aggraver avec le retour des stagiaires à 18 heures dans les établissements.

Des démissions jamais aussi nombreuses !

En 12 ans, de 2008-2009 à 2020-2021, le nombre de départs volontaires d'enseignant·es a été multiplié par presque 7, passant de 364 à 2 286. Le taux le plus élevé est chez les stagiaires : 692 démissions en 2020-2021, soit plus de 3 % des stagiaires et 10 fois plus que la moyenne des démissions ! Les causes les plus fréquemment évoquées : la lourdeur du temps de travail, le rythme des réformes, les pressions hiérarchiques et/ou des parents d'élèves, les salaires trop bas et le manque de reconnaissance.



Il est temps de mettre fin aux logiques libérales et concurrentielles délétères qui cassent les personnels et les élèves, et minent toujours plus les capacités de notre système éducatif à corriger les assignations d'origine des élèves.

Réforme Blanquer du lycée : des hiérarchies sociales renforcées

Alors que la réforme du lycée devait affaiblir le poids de l'origine sociale dans les choix d'orientation en offrant aux élèves un « libre » choix de spécialités en fin de seconde, sa mise en œuvre s'est traduite sans surprise par une accentuation des inégalités sociales et de la hiérarchie entre voies de formation¹. Le « marquage social » des orientations est flagrant en Première comme en Terminale. Ainsi, tandis que les spécialités Maths et Physique-Chimie sont l'apanage des élèves d'origine favorisée² – à la rentrée 2020, en Terminale, 46,4 % des élèves en spécialité Maths sont d'origine très favorisée. Les élèves d'origine défavorisée³ sont surreprésentés dans des spécialités comme LLCE ou HLP (en 2019, 32,2 et 21,8 % des élèves d'origine défavorisée ont choisi ces spécialités en Première alors qu'elles l'ont été par 28,4 et 18,1 % des élèves toutes origines sociales confondues).

En fait, le lycée transformé par la réforme Blanquer n'a pas conduit à l'homogénéisation des choix d'orientation : le lien entre l'origine sociale et l'orientation choisie s'est au contraire renforcé.

Ce renforcement est manifeste au niveau des combinaisons choisies par les élèves. Parmi celles et ceux entrés en Terminale en 2020, 45,38% des élèves d'origine très favorisée avaient choisi une doublette « scientifique » (« Maths-Phy », « Phy-SVT » et « Maths-SVT »), contre à peine plus d'un tiers des élèves d'origine défavorisée (34,2 %). Plus généralement (voir graphique), par rapport au lycée en « séries », le « lycée Blanquer » a accru la polarisation sociale des orientations. La surreprésentation des élèves d'origine très favorisée est aujourd'hui plus forte dans certaines doublettes (HGGSP-Maths ; Maths-Phy) qu'elle ne l'était en série S ; celle des élèves d'origine défavorisée plus forte, elle aussi, dans d'autres doublettes qu'elle ne l'était en série L.

Bref, loin d'avoir offert un « lycée des possibles » (rapport Mathiot, 2018), c'est un lycée subordonné aux logiques sélectives et élitistes que la réforme Blanquer a produit, un lycée permettant de mieux « distinguer » les mieux dotés.



1 Les données statistiques utilisées dans l'article proviennent de la DEPP (NOTES D'INFORMATION n° 19.48 et n° 21.22)

2 Enfants de chefs d'entreprise de dix salariées ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, institutrices, professeur·es des écoles.

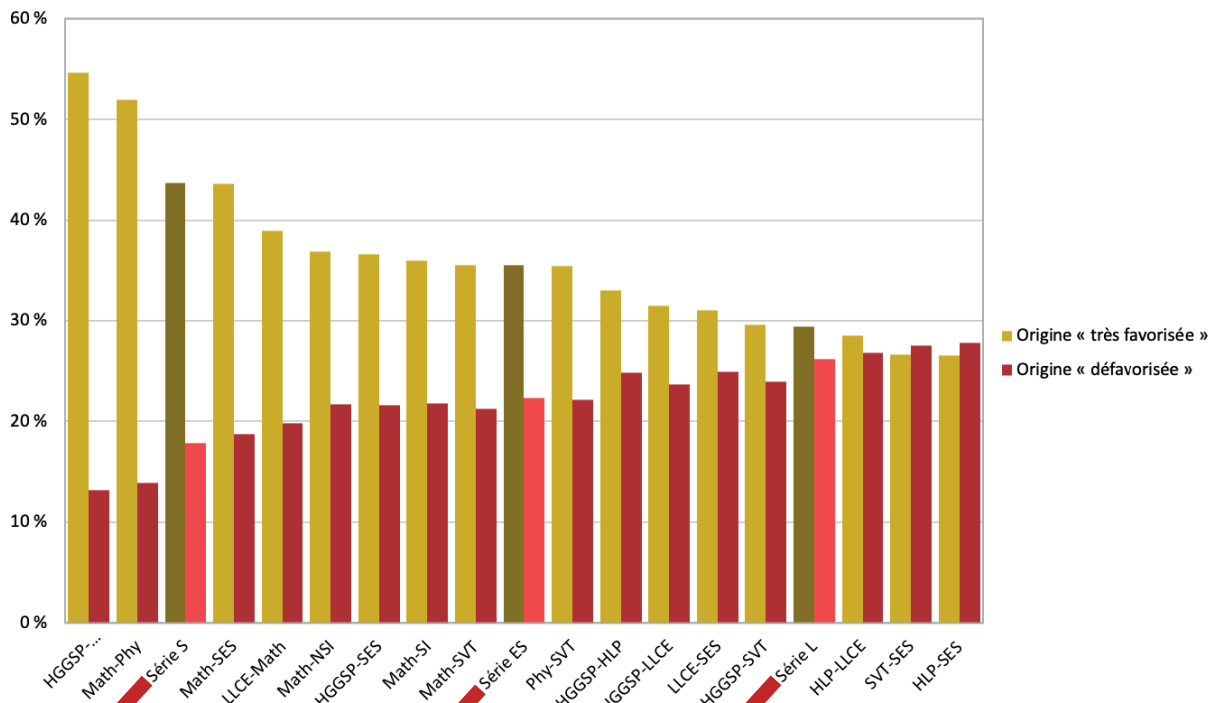
3 Enfants d'ouvrier·ères, de retraité·es ouvrier·ères et employé·es, d'inactif·ves.

Part des élèves d'origine « très favorisée » et « défavorisée » dans les principales doublettes de Terminale (année 2020-2021) et dans les anciennes séries du lycée général (2012-2013).

Lecture : Sur 100 élèves de la doublette HGGSP-Maths, durant l'année scolaire 2020-2021, 54,6 étaient d'origine très favorisée et 13,2 d'origine défavorisée.

Source : DEPP1, Données obtenues par lecture visuelle du graphique p. 17 du rapport pour les séries ES et L. Correction apportée pour tenir compte des élèves dont la PCS d'origine n'avait pas été renseignée.

Note : les données des séries de l'« ancien lycée » et des doublettes du « lycée Blanquer » ne sont pas strictement comparables en raison notamment de modifications possibles dans la structure sociale d'origine des élèves.



Des inégalités filles/garçons renforcées par la réforme ?

Avant la rentrée 2019, plusieurs études, notamment de la maîtresse de conférences en psychologie de l'orientation, Françoise Vouillot¹, avaient déjà montré une orientation genrée. Rentrée 2017, on pouvait ainsi observer qu'en LGT les filles représentaient 54% des effectifs de Première mais que certaines filières étaient particulièrement genrées avec 8% en STI2D, mais 87% en ST2S, 80% en L, 61% en ES.

La réforme a-t-elle réduit ou accentué les inégalités filles/garçons ?

Au dire du ministre Blanquer, à propos de la polémique sur la baisse de la proportion de filles qui choisirait les mathématiques, il n'en est rien, précisant qu'à la rentrée 2021 la part des filles en spécialité mathématiques en Première était de 48,1% et en Terminale de 39,8%. Pourtant, rien qu'en TS, elles étaient 47,5% sans compter leur présence à 60% en Terminale ES. Dans une note de la DEPP, il est même précisé que l'abandon des maths entre la Première et la Terminale concerne plus les filles que les garçons. Quant aux autres spécialités, les tendances d'avant la réforme s'accroissent : par exemple, la part des filles parmi les élèves ayant choisi humanité/littérature/Philo est à 80,6%, ou HLP/LLCER à 84,5%. Pour d'autres triplettes ou doublettes, on constate une baisse entre 2020 et 2021 comme pour maths/physique-chimie passant de 36% à 34,5%, maths/SES de 51% à 47,4% ou HGGSP/maths de 52,4% à 50,5%.

Ces choix d'orientation sont aussi très liés à la loi ORE² qui institutionnalise la censure touchant particulièrement les filles qui ont tendance à formuler des vœux plus modestes. Une des conclusions amenée par Fanny Bujeta-Bloch et Marie Paule Couto³ est qu'« en augmentant le poids de l'institution scolaire dans les décisions d'orientation et en imposant aux candidats qu'ils construisent une orientation « raisonnée » ou « réfléchie », la loi ORE est susceptible d'accroître encore ces mécanismes d'autocensure ».

Le choix des élèves et particulièrement celui des filles pour leur orientation n'a pas fini de subir l'influence de la division sexuée du monde du travail et des stéréotypes de genre souvent relayés par l'École. En revendiquant pour le lycée, un enseignement unique et polytechnique qui évite une spécialisation et une orientation trop précoces, la CGT Éducation porte un projet combattant aussi les inégalités de genre.

Sources :

Note d'information N° 21.41 Décembre 2021, DEPP

« Filles et garçons, sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur 2019 »

« Filles et garçons, sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur 2022 »

(1) Françoise Vouillot a été membre du comité de pilotage (2013-2018) de la Convention Interministérielle pour l'égalité filles-garçons dans le système éducatif

(2) ORE : Loi relative à l'Orientation et à la réussite des étudiants

(3) Le Parcoursup des filles, Classe et genre à l'université, La vie des idées, Juin 2018